

COMMUNE DE LA PIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020**

Le 10 novembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GAYET, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 novembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 15

Présents : Guillaume AUDEMARD, Jonathan BAZIN, Christiane CHARLES, William GALIEGUE, Ilona GENTY, Sylvie IACONANTONIO, Anne MOUTENET, Danielle PERRIN, Yvan ROUX

Absents excusés : Claudine RAFFIN-PEYLOZ (pouvoir à Christiane CHARLES), Jean DE PALMA (pouvoir à Jonathan BAZIN), Walter ESTERMANN (pouvoir à Guillaume AUDEMARD), Béatrice GODINHO (pouvoir à Jean-Yves GAYET), Claire VAGLIO-PRET (pouvoir à Ilona GENTY)

Ilona GENTY a été désignée secrétaire de séance

REFUS DE RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE SUITE A L'APPROBATION D'UN PERMIS D'AMÉNAGER

Dans le cadre du Permis d'Aménager du lotissement « La Noyeraie » déposé par la SNC Le Marval en 2016, la commune a été interrogée courant 2019 pour la rétrocession d'une bande de terrain d'environ 45 m² située le long de la voirie communale. Il s'agit d'un terrain en pente et actuellement non-entretenu.

Déjà interrogé à ce sujet en 2019, le Conseil municipal avait alors estimé que le rôle de la collectivité n'était pas de devenir propriétaire de parcellaire diffus dont les lotisseurs souhaitent se débarrasser, et n'avait pas souhaité récupérer ce terrain dont l'entretien aurait incombé aux agents techniques de la collectivité. De plus, ce talus n'aurait aucun intérêt pour la commune ; un PAV ne peut pas y être installé car le terrain est trop pentu, pas assez profond, et situé tout au bout du chemin ce qui empêche les demi-tours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la rétrocession proposée par la SNC Le Marval.

MODIFICATION DES HORAIRES DES AGENTS PÉRISCOLAIRES

Ces modifications sont des ajustements de plannings dues à l'application du nouveau protocole sanitaire renforcé, et aux heures de ménage à faire en plus, notamment la désinfection du soir.

Christine PERRIN DOVAL et Elodie BRUNET CHIRPAZ ne font plus la garderie du mercredi matin, ce qui compense les heures de ménage qu'elles font en plus le soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications de temps de travail des agents périscolaires.

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Martine MONTEIRO, qui a fait valoir ses droits à la retraite en juin dernier, a été appelée en renfort pour ce mois de novembre, dans un premier temps pour aider le soir au ménage (3h tous les jours en fin de journée). Toutefois, du fait des absences consécutives des agents périscolaires qui ont été placées en arrêt maladie suite à des test COVID positifs, Martine va également assurer leurs remplacements à la cantine et pendant le temps périscolaire durant tout le mois de novembre.

COMMUNE DE LA PIERRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement temporaire de Martine MONTEIRO afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

SIGNATURE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Bernard MICHALLON a été initialement employé en 2016 par la Commune dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Son poste a ensuite été poursuivi, et son dernier contrat de travail s'est achevé le 31 octobre dernier.

La Commune lui a alors proposé de reconduire son emploi jusqu'au 31 octobre 2021, et pour une durée hebdomadaire de travail de 22h00, sous la forme d'un contrat unique d'insertion, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » de Pole Emploi.

Ce dispositif permet qu'une partie des charges salariales soit prise en charge par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un contrat d'une durée déterminée d'un an avec Bernard MICHALLON, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

VALIDATION DU CHOIX DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE DIAGNOSTIC SUR LE MANOIR DE VAUBONNAIS

Les trois candidats retenus suite à l'analyse des candidatures ont été reçus pour l'audition qui s'est tenue en mairie mercredi 4 novembre dernier.

L'équipe retenue a été choisie du fait de leur plus grande expérience dans la rénovation des bâtiments historiques. De plus, l'équipe propose dans son offre un relevé laser 3D du bâtiment, ce qui permettra un état des lieux extrêmement précis du bâtiment Manoir. Le bureau structure a également une conception de la rénovation intéressante, avec un objectif de rénovation qui soit le moins impactante possible.

Le candidat arrivé second, et qui a déjà réalisé par le passé un diagnostic sur le Manoir, a fait des propositions qui n'étaient pas prévues dans le cahier des charges, ce qui l'a pénalisé, malgré une équipe très dynamique et une audition bien menée.

Les données qui seront issues de cette phase de diagnostic et de faisabilité de la restauration, doivent impérativement pouvoir être réutilisées par la suite. Elles deviendront propriétés de la commune et pourront servir à la DRAC.

Le planning de travail de l'équipe retenue s'étale sur 6 mois, et devrait commencer dès janvier 2021.

Montant de l'offre retenue : 60 000 €

La phase étude est financée par la DRAC, la Communauté de Communes, la Région (9 000 € de subvention ont déjà été attribuées par la Communauté de Communes).

Les dossiers de demandes de subvention sont en cours de finalisation. Les possibilités de financement peuvent aller jusqu'à 95%, et il resterait donc 5% à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu, ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre.

Questions diverses :

- Points d'apport volontaire : la communauté de Communes va mettre en place le PAV de la Beauce cette semaine (le long de la RD). Pour le lotissement Préverger, afin de débloquent la situation, la commune propose de prendre à sa charge l'entretien de la voirie menant au PAV ainsi que l'aire de retournement. En revanche, la commune ne prendra pas en charge, ni en compétence, le sous-sol de cette voirie (réseaux, ...). Seule la réfection des enrobés sera assurée.

En accord avec le Syndicat de copropriété, le PAV sera implanté à proximité du local poubelles actuel dès que possible.

COMMUNE DE LA PIERRE

Dernière problématique : les riverains du Chemin en Ramet n'ont pas validé l'emplacement proposé par la communauté de Communes, la situation est toujours bloquée à ce stade.

- Projet d'extension de la salle des fêtes pour la création d'une salle de classe : le cabinet Unanime a été relancé pour obtenir un chiffrage afin que l'on puisse finaliser les dossiers de subventions.

- Chauffage de l'église : Lors de la rénovation du toit de l'Eglise il y a quelques années, les tuiles n'ont pas été évacuées, ce qui cause aujourd'hui de sérieux problèmes. Le devis s'élève à 7 000 € pour l'évacuation des tuiles et à 10 000 € pour l'installation du chauffage.

Le Maire propose au conseil d'approuver ce devis.

- Problématique de numérotation au Clos du Manoir : deux numéros 128 ont été attribués par erreur à deux habitations différentes. Les nouveaux habitants vont donc se voir attribuer le numéro 129 en remplacement du 128.

- Relève des compteurs d'eau : compte-tenu du contexte sanitaire, la relève des compteurs qui se trouvent à l'intérieur des habitations ne pourra pas être assurée par les agents. Il a donc été demandé aux habitants concernés de faire connaître leur index à la Mairie afin que notre agent ne pénètre pas à l'intérieur des logements.

- Incident sur l'œuvre éphémère de Véronique Matteudi dans les jardins du Manoir : les parents et les enfants concernés ont été reçus en mairie afin de clore ce sujet

- Réflexion sur l'installation d'un Algeco pour l'école : L'Algeco risque d'être une solution très onéreuse pour une durée qui sera peut-être limitée dans le temps si la 4^{ème} classe venait à fermer. En effet, les Algeco ne peuvent pas se louer, il faut passer par un achat. De plus, leur mise en place nécessite la réalisation d'un soubassement, des réseaux, etc... pour le moment, nous n'avons pas de chiffrage précis.

Jonathan BAZIN propose d'attendre de connaître les effectifs de la rentrée prochaine, et de se tourner vers l'Algeco pour l'an prochain si la 4^{ème} classe est maintenue.

Dans l'attente, Guillaume AUDEMARD suggère de prendre une personne en plus pour aider lors de la sieste. (Notamment pour le transfert des enfants qui finissent la sieste et doivent réintégrer leur classe).

- Colis de Noël : Christiane rappelle que le repas de Noël des anciens annulés. A la place, un colis a été proposé à l'ensemble des habitants de plus de 68 ans. Les colis seront distribués samedi 19 décembre au cours de la matinée.

- Site internet de la Commune : Jean DE PALMA souhaiterait qu'une personne s'occupe avec lui du site internet. Yvan ROUX propose son aide.

Le Maire,
Jean-Yves GAYET

